

## **Rapport annuel 2008-2009 – Message de la Tutrice et curatrice publique**

Je suis heureuse de présenter le rapport annuel du Tuteur et curateur public de l'exercice 2008-2009. De nombreuses initiatives ont été maintenues, achevées et commencées dans mon Bureau au cours de cette période chargée. J'aimerais attirer votre attention sur quelques-uns des principaux projets que nous avons entrepris et vous donner un aperçu de nos activités au cours de cette période.

### **Restructuration des Services de tutelle relative aux biens**

La charge de travail des Services de tutelle relative aux biens est répartie selon le degré de complexité. Les employés plus anciens secondés par des adjoints administratifs gèrent les cas qui présentent un risque financier accru en raison de la valeur plus élevée de l'actif en jeu, d'investissements, d'immobilier, de fiducies et du travail juridique. Les clients qui ne vivent pas dans des milieux supervisés, comme des foyers de soins de longue durée, entrent dans la catégorie des cas « complexes » à l'heure actuelle. Les employés moins expérimentés, qui occupent un poste à classification moins élevée, gèrent les cas qui présentent un risque financier moindre et qui exigent moins de travail.

Le nombre de cas complexes, à risque élevé, augmente régulièrement depuis quelques années. Nous avons enregistré une hausse de plus de 28 % de ces cas depuis la dernière augmentation des ressources de première ligne, il y a dix ans, et chaque membre du personnel chargé des cas complexes traite actuellement d'une moyenne de 130 dossiers actifs chacun. En outre, les cas eux-mêmes deviennent de plus en plus compliqués et difficiles à gérer en raison de changements multiples et des exigences additionnelles qui sont imposées dans divers secteurs, par exemple : des règlements plus complexes en matière de services bancaires et de protection de la vie privée, une plus grande diversité des instruments financiers et des conditions économiques plus volatiles. L'augmentation régulière de la richesse et de la diversité des actifs des clients a entraîné une multiplication des problèmes juridiques, financiers et fiscaux ainsi qu'une hausse du nombre de litiges familiaux concernant les finances du client. Sous l'effet de l'intensification des pressions de travail, les risques financiers pour le client et, en fin de compte, pour notre bureau, se sont accrus.

Nous avons soigneusement étudié les meilleures méthodes pour atténuer ces risques financiers dans les limites de notre base de ressources actuelle. Une restructuration de la charge de travail, qui prévoira la réduction et la redistribution d'un certain nombre de postes de soutien administratif afin de créer des nouveaux dossiers de cas, a été approuvée en 2008. Les clients qui résident à l'extérieur des établissements supervisés et dont les finances sont moins complexes, donc présentant moins de risques, seront assignés à ces nouveaux dossiers de cas. Le personnel expérimenté devra gérer un volume de travail réduit et mettra l'accent sur les cas qui présentent le plus haut degré de risque financier pour le client. Il sera impératif de surveiller l'impact de ce système sur les clients et le personnel afin d'évaluer les effets causés par le transfert de la clientèle communautaire aux dossiers moins complexes et la réduction du soutien administratif pour le personnel plus ancien.

Par ailleurs, un certain nombre de postes de soutien administratif ont été relocalisés pour créer une Unité de la formation et du soutien à la gestion des cas. Cette unité

fournira du soutien, dans toute la province, au personnel de première ligne, par le biais de la formation, de l'élaboration de politiques et procédures, de la gestion et de la surveillance de certains types de problèmes. Certains membres du personnel de l'Unité seront aussi responsables de portefeuilles individuels dans des domaines à l'égard desquels ils prodigueront des conseils d'experts à l'intention du personnel et des superviseurs. Exemples de domaines où ces experts seront utiles : immobilier, gestion des biens, programmes de subventions et de prestations, application de règles en matière d'approvisionnement et de protection de la vie privée.

La planification de la restructuration est en cours et la mise en œuvre devrait être achevée à l'automne 2009.

### **Amélioration des contrôles financiers**

Une grande partie de nos activités, pendant l'exercice financier, s'est focalisée sur l'amélioration de nos systèmes internes de contrôle financier. De concert avec la Division de la vérification interne de l'Ontario et le Bureau du vérificateur général de l'Ontario, mon Bureau a mis en œuvre plusieurs initiatives de contrôle financier pendant cette période. Nous avons obtenu cette année l'approbation de recruter du personnel permanent additionnel pour ces initiatives.

Une nouvelle Unité de la gestion des fournisseurs a été établie au sein du service des finances. Cette unité, dotée de sept nouveaux postes, examine et vérifie l'authenticité des particuliers et des sociétés auxquels le personnel se propose de verser des paiements pour des biens et services fournis à des clients et successions. Cette unité contrôle la saisie des données sur les comptes de clients et maintient à jour le tableau des bénéficiaires du Bureau.

Une Unité du contrôle des risques a été mise sur pied pour surveiller les mécanismes de prévention de la fraude dans l'ensemble du Bureau, et effectuer des examens et vérifications dans le cadre d'un processus amélioré de gestion des risques. Le chef du service et un employé cadre ont été recrutés cette année et deux postes du service de l'assurance de la qualité d'une autre section du Bureau ont été transférés à cette unité. Les quatre postes restants ne sont pas encore comblés.

D'autres fonctions ont été ajoutées à l'Unité de la vérification des placements et de la comptabilité des immobilisations du service des finances. Cette unité, dotée de dix nouveaux travailleurs, appuie maintenant une séparation plus nette des tâches en traitant toutes les vérifications et tous les contrôles de données associés aux comptes bancaires et aux passifs des clients et des successions.

D'autres postes d'enquêteurs ont été créés pour mettre en place un système de contrôle double qui sera utilisé pour des activités exécutées dans les résidences de clients et successions. Le processus de recrutement pour ces postes a commencé.

Un comité composé de représentants des diverses unités du Bureau a été élaboré pour concevoir des systèmes plus efficaces de gestion des dossiers sur papier tenus pour les clients et de protection des documents confidentiels. En outre, le Bureau a entamé l'examen des rapports de TI utilisés pour faciliter la surveillance, et au besoin, corriger des aspects du travail effectué dans les dossiers de clients. Des recommandations

découlant des deux examens devront être présentées au début de l'exercice financier prochain.

### **National Association of Trustees and Guardians - Conférence**

En octobre de cette année, mon Bureau a accueilli une conférence à laquelle ont participé tous les tuteurs et curateurs publics du Canada ainsi que leurs homologues d'Angleterre, pour débattre de questions d'intérêt commun et entendre des présentations d'experts dans plusieurs domaines pertinents. Des conférences de ce genre ont lieu tous les 18 mois. Elles sont une excellente occasion, pour tous les territoires de compétence, de comparer leurs bonnes pratiques et de s'enrichir de l'expérience des autres. Tous les territoires de compétence se fondent sur des cadres de travail semblables qui visent à promouvoir l'intérêt véritable du client. En nous réunissant régulièrement et en partageant nos connaissances, nous parviendrons à améliorer le service à tous nos clients.

### **Réponse à la présentation d'un nouveau programme d'abri fiscal : le Régime enregistré d'épargne-invalidité (REEI)**

Le Régime enregistré d'épargne-invalidité (REEI) est un nouveau programme du gouvernement fédéral qui a pris effet en décembre 2008. Ce programme permet à des personnes handicapées appartenant à un certain groupe d'âge précis d'accumuler du revenu et du capital dans un régime d'abri fiscal. Par ailleurs, le gouvernement fédéral octroiera des subventions annuelles aux personnes admissibles qu'elles pourront déposer dans le régime. Le régime, qui peut être détenu en espèces ou investi, n'a pas d'incidence sur le droit du titulaire du compte à des prestations provinciales d'aide aux personnes handicapées.

De nombreux clients du BTCP sont admissibles à ce régime et pourront en retirer d'importants gains financiers. Au cours de l'exercice, mon Bureau s'est activement intéressé au fonctionnement de ce régime et a pris les mesures nécessaires à la constitution de régimes pour ses clients admissibles le plus rapidement possible. Entre décembre 2008 et le 31 mars 2009, nous avons ouvert 347 comptes REEI pour des clients. Nous anticipons l'ouverture de 1 400 comptes de plus l'année prochaine.

### **Activités des programmes - 2008-2009**

Je vous ai exposé ci-dessus quelques exemples des projets spéciaux qui ont été entrepris au cours de l'exercice financier. Malgré leur importance, ces projets ne représentent qu'un aspect du travail du BTCP pendant l'exercice. Ces projets visaient à renforcer la qualité des programmes et services de base que le BTCP offre aux adultes incapables, aux successions, aux œuvres de bienfaisance et aux mineurs. Par manque d'espace, je ne peux pas faire état de toutes les activités effectuées dans le cadre des quatorze domaines de programme du Bureau, mais je vous présente ci-dessous un échantillon des données provenant des programmes de base.

### **Services de tutelle relative aux biens ('clients')**

- o 2 001 nouveaux cas de clients ouverts
- o 1 630 cas de clients fermés
- o 10 320 cas de clients actifs
- o 76 % des cas de clients sont complexes
- o 4 127 visites de clients
- o 649 biens immobiliers gérés (clients et successions)
- o 1 290 enquêtes
- o 281 demandes reçues en vertu de l'article 17 de la *Loi de 1992 sur la prise de décisions au nom d'autrui*
- o 77 séances de sensibilisation

#### Successions

- o 166 nouveaux cas de successions ouverts
- o 226 cas de successions fermés
- o 1 368 successions sous administration

#### Enquêtes en matière de tutelle

- o 1 797 enquêtes et renvois traités/réglés
- o 84 enquêtes

#### Décisions de traitement

- o 5 563 décisions prises
- o 31 tutelles de soins personnels ordonnées par le tribunal
- o 254 ordonnances de traitement au sein de la collectivité traitées

#### Comptable de la Cour de l'Ontario

- o 21 571 comptes en fiducie de mineurs
- o 13 307 comptes en fiducie de parties à un litige
- o 546 millions de dollars sous administration
- o 100 000 transactions

La Tutrice et curatrice publique,

Louise Stratford

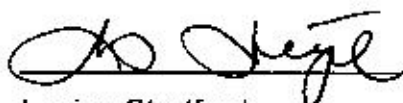
## **BUREAU DU TUTEUR ET CURATEUR PUBLIC**

### **Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière**

La direction est responsable des états financiers et de tous les autres renseignements présentés dans les états financiers. Les états financiers ont été préparés par la direction conformément aux principes comptables canadiens généralement reconnus, sauf en ce qui concerne le Fonds diversifié et les autres éléments d'actif qui sont comptabilisés selon la méthode de la valeur marchande, et comprennent, s'il y a lieu, des montants fondés sur les meilleures estimations et jugements de la direction.

Le Bureau du Tuteur et curateur public est déterminé à se conformer aux normes d'intégrité les plus élevées dans la prestation de ses services. La direction a élaboré et maintient des contrôles financiers, des systèmes d'information et des pratiques pour fournir des garanties raisonnables quant à la fiabilité de l'information financière et assurer la protection des actifs. Des vérifications internes sont effectuées pour évaluer les systèmes de gestion et veiller à ce que les pratiques et rapports sont diffusés à la tutrice et curatrice publique et son comité de gestion.

Les états financiers ont été examinés par le Bureau du vérificateur provincial. La responsabilité du vérificateur provincial consiste à exprimer une opinion jugeant si les états financiers sont équitablement présentés conformément aux principes comptables canadiens généralement reconnus, compte tenu du fait que le Fonds diversifié et les autres éléments d'actif sont comptabilisés selon la méthode de la valeur marchande. Le rapport du vérificateur indique les grandes lignes de l'examen et de l'opinion du vérificateur.



Louise Stratford  
Tutrice et curatrice publique



Sharon Yetter  
Directrice financière

Le 29 Mai 2009

**Le Tuteur et curateur public  
de l'Ontario**  
**États financiers**  
**Pour l'exercice terminé le 31 mars 2009**

|                                                                | <b>Contenu</b> |
|----------------------------------------------------------------|----------------|
| <b>Rapport du vérificateur</b>                                 | <b>2</b>       |
| <b>États financiers</b>                                        |                |
| Bilan                                                          | 3              |
| État des recettes et des dépenses – successions et fiducies    | 4              |
| État des recettes et des dépenses – Fonds d'administration     | 5              |
| États de l'évolution des soldes des fonds                      | 6              |
| État des flux de trésorerie                                    | 7              |
| Résumé des principales politiques comptables                   | 8 – 11         |
| Notes afférentes aux états financiers                          | 12 - 15        |
| Annexe A – Fonds à revenu fixe                                 | 16             |
| Annexe B – Fonds diversifié                                    | 17             |
| Annexe C – Fonds canadien de revenu et de dividende            | 18             |
| Annexe D – Honoraires du Tuteur et curateur public             | 19             |
| Annexe E – Recettes des placements des successions et fiducies | 19             |



Office of the Auditor General of Ontario  
Bureau du vérificateur général de l'Ontario

***Rapport du vérificateur***

Au Tuteur et curateur public de l'Ontario  
et au Procureur général

J'ai vérifié le bilan du Tuteur et curateur public de l'Ontario au 31 mars 2009 et les états des recettes et des dépenses, de l'évolution des soldes des fonds et des flux de trésorerie des successions et fiducies et du fonds d'administration de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Tuteur et curateur public. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Tuteur et curateur public de l'Ontario au 31 mars 2009 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

500-100, 10<sup>e</sup> étage  
20 Dundas Street West  
Toronto, Ontario  
M5G 2C2  
416-321-2387  
1-877-326-3812

500-100, 10<sup>e</sup> étage  
20 rue Dundas, Ouest  
Toronto, Ontario  
M5G 2C2  
416-321-2387  
Télécopieur 416-326-3812

[www.auditor.on.ca](http://www.auditor.on.ca)

Toronto (Ontario)  
Le 29 mai 2009

Gary R. Peall, CA  
Sous-vérificateur général  
Expert-comptable autorisé

# Le Tuteur et curateur public de l'Ontario

Bilan

(en milliers de dollars)

Le 31 mars 2009

|                                                     | Successions et fiducies |                     | Fonds d'administration |                  |
|-----------------------------------------------------|-------------------------|---------------------|------------------------|------------------|
|                                                     | 2009                    | 2008                | 2009                   | 2008             |
| <b>Actif</b>                                        |                         |                     |                        |                  |
| Espèces et quasi-espèces                            | 8,751 \$                | 11,690 \$           | 154 \$                 | 122 \$           |
| Comptes débiteurs                                   | 3,872                   | 6,104               | 2,294                  | 1,834            |
| Obligations et autres titres de créance             | 24,474                  | 33,021              | -                      | -                |
| Fonds à revenu fixe (Annexe A)                      | 1,017,644               | 886,377             | 10,253                 | 15,838           |
| Fonds diversifié (Annexe B)                         | 48,804                  | 55,423              | 47,789                 | 55,317           |
| Fonds canadien de revenu et de dividende (Annexe C) | 42,132                  | 37,447              | 14,128                 | 15,775           |
| Actions et autres titres                            | 37,372                  | 48,386              | -                      | -                |
| Biens immobiliers                                   | 90,448                  | 76,577              | -                      | -                |
| Autres éléments d'actif                             | 15,623                  | 14,495              | -                      | -                |
|                                                     | <b>1,289,120</b>        | <b>1,249,520</b>    | <b>74,598</b>          | <b>88,786</b>    |
| Système de gestion de l'information                 | -                       | -                   | 11,633                 | 8,545            |
|                                                     | <b>1,289,120 \$</b>     | <b>1,249,520 \$</b> | <b>86,231 \$</b>       | <b>97,331 \$</b> |
| <b>Passif et soldes des fonds</b>                   |                         |                     |                        |                  |
| Comptes créditeurs et charges à payer               | 31,802                  | 24,604              | 4,653                  | 7,000            |
| Soldes des fonds                                    | 1,257,318               | 1,224,916           | 81,578                 | 90,331           |
|                                                     | <b>1,289,120 \$</b>     | <b>1,249,520 \$</b> | <b>86,231 \$</b>       | <b>97,331 \$</b> |

Éventualités (Note B)

Au nom du Tuteur et curateur public de l'Ontario

  
Tuteur et curateur public

  
Agent en chef des finances

# Le Tuteur et curateur public de l'Ontario

## État des recettes et des dépenses - Successions et fiducies

(en milliers de dollars)

Pour l'exercice clos le 31 mars

2009

2008

### Recettes

|                                                |                |                |
|------------------------------------------------|----------------|----------------|
| Recettes de pension                            | 69,641 \$      | 66,932 \$      |
| Avantages sociaux                              | 64,389         | 61,120         |
| Recettes de placements (Annexe E)              | 44,835         | 48,182         |
| Autres recettes                                | 28,196         | 22,713         |
| Plus-value des placements réalisée             | -              | 1,729          |
| Dépréciation nette des placements non réalisée | (20,666)       | (5,155)        |
|                                                | <b>186,395</b> | <b>195,521</b> |

### Dépenses

|                                                    |                |                |
|----------------------------------------------------|----------------|----------------|
| Installations                                      | 90,290         | 83,716         |
| Allocations                                        | 28,980         | 26,053         |
| Honoraires du Tuteur et curateur public (Annexe D) | 22,394         | 20,815         |
| Frais de subsistance                               | 11,317         | 9,871          |
| Taxes                                              | 8,979          | 9,666          |
| Autres dépenses                                    | 7,563          | 8,136          |
| Frais immobiliers                                  | 5,832          | 4,733          |
| Frais funéraires                                   | 5,337          | 4,653          |
| Frais médicaux                                     | 4,863          | 4,243          |
| Services publics                                   | 3,054          | 2,683          |
| Assurance                                          | 1,102          | 760            |
|                                                    | <b>189,711</b> | <b>175,329</b> |

|                                                                 |                   |                  |
|-----------------------------------------------------------------|-------------------|------------------|
| <b>(Déficit) excédent des recettes par rapport aux dépenses</b> | <b>(3,316) \$</b> | <b>20,192 \$</b> |
|-----------------------------------------------------------------|-------------------|------------------|

Les résumés des principales politiques comptables et les notes ci-joints font partie intégrante des états financiers.

# Le Tuteur et curateur public de l'Ontario

## État des recettes et des dépenses - Fonds d'administration

(en milliers de dollars)

| Pour l'exercice clos le 31 mars                                  | 2009              | 2008            |
|------------------------------------------------------------------|-------------------|-----------------|
| <b>Recettes</b>                                                  |                   |                 |
| Placements - fonds de revenu fixe (Annexe A)                     | 1,499 \$          | (128) \$        |
| Placements - fonds diversifié (Annexe B)                         | (7,980)           | (924)           |
| Placements - fonds canadien de revenu et de dividende (Annexe C) | (1,857)           | (260)           |
|                                                                  | (8,338)           | (1,312)         |
| Droits perçus (net) (Annexe D)                                   | 21,224            | 19,628          |
|                                                                  | 12,886            | 18,316          |
| <b>Dépenses</b>                                                  |                   |                 |
| Traitements et salaires                                          | 26,568            | 23,857          |
| Avantages sociaux des employés (Note 3)                          | 3,348             | 2,993           |
| Services (Note 3)                                                | 3,052             | 3,784           |
| Transport et communications                                      | 1,271             | 1,237           |
| Fournitures et équipement                                        | 673               | 1,408           |
|                                                                  | 34,912            | 33,279          |
| Montant recouvré du ministère du<br>Procureur général (Note 3)   | (13,546)          | (17,540)        |
|                                                                  | 21,366            | 15,739          |
| Demandes de règlement                                            | 273               | 1,347           |
|                                                                  | 21,639            | 17,086          |
| <b>(Déficit) excédent des recettes par rapport aux dépenses</b>  | <b>(8,753) \$</b> | <b>1,230 \$</b> |

Les résumés des principales politiques comptables et les notes ci-joints font partie intégrante des états financiers.

## Le Tuteur et curateur public de l'Ontario

### Etat de l'évolution du soldes des fonds - Successions et fiducies (en milliers de dollars)

Pour l'exercice clos le 31 mars 2009

|                                                                     | Fiducies<br>de clients | Mineurs    | Justiciables | Successions<br>de personnes<br>décédées<br>(note 1) | Fiducies<br>relatives à<br>des<br>cimetières | Biens de<br>sociétés<br>confisqués | Fiducies<br>de sociétés | Titres<br>fonciers | Total<br>2009 | Total<br>2008 |
|---------------------------------------------------------------------|------------------------|------------|--------------|-----------------------------------------------------|----------------------------------------------|------------------------------------|-------------------------|--------------------|---------------|---------------|
| <b>Solde, au début de l'exercice</b>                                | 467,040                | \$ 377,805 | 218,843      | 127,172                                             | 20,317                                       | 8,306                              | 3,073                   | 2,360              | 1,224,916     | \$ 1,178,650  |
| <b>Excédent (déficit) des recettes<br/>par rapport aux dépenses</b> | (9,263)                | (957)      | 8,224        | (1,225)                                             | (1,067)                                      | 903                                | 11                      | 58                 | (3,316)       | 20,192        |
| <b>Contribution (distribution)<br/>de capital net de clients</b>    | 24,151                 | (8,340)    | 11,952       | 12,033                                              | 395                                          | (2,469)                            | (1)                     | (2,003)            | 35,718        | 26,074        |
| <b>Solde, à la fin de l'exercice</b>                                | 481,928                | \$ 368,508 | 239,019      | 137,980                                             | 19,645                                       | 6,740                              | 3,083                   | 415                | 1,257,318     | \$ 1,224,916  |

### État de l'évolution du soldes des fonds - Fonds d'administration (en milliers de dollars)

Pour l'exercice clos le 31 mars 2009

|                                                                     | Fonds des<br>projets<br>spéciaux | Caisse<br>d'assurance | Caisse de<br>réserve dans<br>les cas de<br>litige | Caisse de<br>provision pour<br>créances<br>douteuses | Caisse<br>d'évaluation<br>de la<br>capacité | Fonds<br>non-affectés | Total<br>2009 | Total<br>2008 |
|---------------------------------------------------------------------|----------------------------------|-----------------------|---------------------------------------------------|------------------------------------------------------|---------------------------------------------|-----------------------|---------------|---------------|
| <b>Solde, au début de l'exercice</b>                                | 24,135                           | \$ 14,300             | \$ 3,000                                          | \$ 100                                               | \$ 100                                      | \$ 48,696             | \$ 90,331     | \$ 89,101     |
| <b>Excédent (déficit) des recettes<br/>par rapport aux dépenses</b> | (9,488)                          | (136)                 | (117)                                             | -                                                    | (20)                                        | 1,008                 | (8,753)       | 1,230         |
| <b>Transferts entre fonds</b>                                       | -                                | 136                   | 117                                               | -                                                    | 20                                          | (273)                 | -             | -             |
| <b>Solde, à la fin de l'exercice</b>                                | 14,647                           | \$ 14,300             | \$ 3,000                                          | \$ 100                                               | \$ 100                                      | \$ 49,431             | \$ 81,578     | \$ 90,331     |

# Le Tuteur et curateur public de l'Ontario

## État des flux de trésorerie

(en milliers de dollars)

| Pour l'exercice clos le 31 mars                                                                | Successions et fiducies |                  | Fonds d'administration |               |
|------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------|------------------|------------------------|---------------|
|                                                                                                | 2009                    | 2008             | 2009                   | 2008          |
| <b>Encaisse fournies par (utilisée dans)</b>                                                   |                         |                  |                        |               |
| <b>Activités de fonctionnement</b>                                                             |                         |                  |                        |               |
| (Déficit) excédent des recettes par rapport aux dépenses                                       | (3,316) \$              | 20,192 \$        | (8,753) \$             | 1,230 \$      |
| Ajustements pour les éléments hors trésorerie et variations des éléments du fonds de roulement |                         |                  |                        |               |
| Dépréciation non réalisée des placements                                                       | 20,666                  | 5,155            | 11,842                 | 3,126         |
| Comptes débiteurs                                                                              | 2,232                   | (2,397)          | (360)                  | (52)          |
| Autres éléments d'actif                                                                        | (1,128)                 | (1,042)          | -                      | -             |
| Comptes créditeurs                                                                             | 7,198                   | 2,314            | (2,347)                | 4,584         |
|                                                                                                | 25,652                  | 24,222           | 382                    | 8,889         |
| <b>Activités de placement</b>                                                                  |                         |                  |                        |               |
| (Achat) rachat net de                                                                          |                         |                  |                        |               |
| Obligations et autres titres de créances                                                       | 8,547                   | (3,133)          | -                      | -             |
| Placements dans le Fonds à revenu fixe                                                         | (51,267)                | (12,792)         | 5,385                  | (4,411)       |
| Actions et autres valeurs mobilières                                                           | 6,858                   | 530              | -                      | -             |
| Placements dans le Fonds diversifié                                                            | (3,194)                 | 2,278            | (1,940)                | (1,891)       |
| Fonds canadien de revenu et de dividende                                                       | (11,382)                | (19,626)         | (707)                  | (670)         |
| Biens immobiliers                                                                              | (13,871)                | (8,306)          | -                      | -             |
| Système de gestion de l'information                                                            | -                       | -                | (3,088)                | (1,842)       |
| Contribution de capital net de clients                                                         | 35,718                  | 26,074           | -                      | -             |
|                                                                                                | (28,591)                | (14,975)         | (350)                  | (8,814)       |
| <b>(Diminution) augmentation nette des espèces et quasi-espèces</b>                            | <b>(2,939)</b>          | <b>9,247</b>     | <b>32</b>              | <b>75</b>     |
| <b>Espèces et quasi-espèces, au début de l'exercice</b>                                        | <b>11,690</b>           | <b>2,443</b>     | <b>122</b>             | <b>47</b>     |
| <b>Espèces et quasi-espèces, à la fin de l'exercice</b>                                        | <b>8,751 \$</b>         | <b>11,690 \$</b> | <b>154 \$</b>          | <b>122 \$</b> |

# Le Tuteur et curateur public de l'Ontario

## Résumé des principales politiques comptables

Le 31 mars 2009

### Nature des opérations

Le Tuteur et curateur public de l'Ontario (« le Tuteur et curateur public ») est investi, en vertu d'un certain nombre de lois, de plusieurs fonctions qui comprennent essentiellement les responsabilités suivantes :

- ◆ la gestion des biens des adultes incapables;
- ◆ l'administration de la masse successorale de personnes décédées en Ontario sans testament et n'ayant plus aucun proche parent;
- ◆ le regroupement des biens au nom de la Couronne conformément à la *Loi sur les biens en déshérence*;
- ◆ la gestion des fonds, hypothèques et valeurs mobilières consignés ou déposés auprès du comptable de la Cour supérieure de justice au nom de mineurs et de justiciables;
- ◆ un rôle de surveillance générale des biens des sociétés de bienfaisance.

Le Tuteur et curateur public est exempté des impôts sur le revenu provinciaux et fédéraux en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada).

### Méthode de comptabilité

Le Tuteur et curateur public prépare ses états financiers selon la méthode de la comptabilité d'exercice et suit les principes comptables généralement reconnus au Canada.

### Successions et fiducies

Les successions et fiducies représentent les comptes pour lesquels le Tuteur et curateur public agit comme tuteur ou curateur en vertu de la *Loi sur la prise de décisions au nom d'autrui*, la *Loi sur le Tuteur et curateur public*, la *Loi sur l'administration des successions par la Couronne*, la *Loi sur les successions* et diverses autres lois.

### Fonds d'administration

Le Fonds d'administration est le compte de fonctionnement du Tuteur et curateur public. On y dépose les droits perçus en contrepartie des services rendus pour chaque succession et fiducie, conformément au barème des droits créé conformément à la *Loi sur le Tuteur et curateur public* et pour payer les frais de fonctionnement.

Les soldes de trésorerie du Fonds d'administration qui ne sont pas nécessaires au fonctionnement sont investis, tout comme les liquidités des successions et fiducies. Les intérêts créditeurs nets de ces placements sont virés au compte du Fonds d'administration, après distribution des intérêts versés sur les fonds des successions et fiducies, conformément aux taux d'intérêt prévus en application de la *Loi sur le Tuteur et curateur public*.

Les fonds affectés à des buts spécifiques sont identifiés ci-dessous.

#### Fonds des projets spéciaux

Le Fonds des projets spéciaux a été constitué pour prévoir le financement des projets spéciaux importants du Tuteur et curateur public. Une partie des recettes provenant du Fonds non affecté, investies dans le Fonds diversifié, le Fonds canadien de revenu et de dividende, et les fonds à revenu fixe, est intégrée aux recettes du Fonds des projets spéciaux. À ce jour, un financement de 11 633 000 \$ a été affecté au développement et à la mise en œuvre d'un nouveau système d'information de la gestion des fiducies.

#### Caisse d'assurance

La *Loi sur le Tuteur et curateur public* et les règlements pris en application de la Loi prévoient qu'une caisse d'assurance doit être constituée en vue de supporter certaines pertes dont le Tuteur et curateur public pourrait avoir à assumer la responsabilité.

Au cours de l'exercice, la caisse d'assurance a reçu un remboursement de 135 888 \$ (1 230 000 \$ en 2008). Il n'y avait aucun transfert supplémentaire en 2009 (3 300 000 \$ en 2008) du fonds non affecté.

---

# Le Tuteur et curateur public de l'Ontario

## Résumé des principales politiques comptables

Le 31 mars 2009

---

### Caisse de réserve dans les cas de litige

L'objectif de cette caisse est de couvrir les dépenses et coûts des instances juridiques engagés par le Tuteur et curateur public au nom de ses clients dans les cas de litiges.

Au cours de l'exercice, les frais juridiques de 116 644 \$ engagés au nom des clients (en 2008 – 103 241 \$) ont été remboursés à même le Fonds non affecté.

### Caisse de provision pour créances douteuses

L'objectif de cette caisse est de couvrir tous les comptes-clients lorsque le Tuteur et curateur public a avancé des fonds au nom d'un client et a imposé un privilège d'origine législative conformément à l'article 8.1 de la *Loi sur le Tuteur et curateur public*, mais qu'il n'arrive pas à recouvrer le montant du client.

### Caisse d'évaluation de la capacité

La caisse a été créée pour couvrir les honoraires des évaluateurs de la capacité dans les cas où un client n'est pas en mesure de payer les frais d'une évaluation ou d'une réévaluation.

Durant l'exercice, la caisse a reçu un remboursement de 19 989 \$ (14 058 \$ en 2008) du fonds non affecté.

### Espèces et quasi-espèces

Cette rubrique comprend les espèces et les quasi-espèces, y compris les fonds en caisse, les avoirs dans des comptes bancaires ainsi que les dépôts à court terme, le cas échéant, avec échéance de moins de 90 jours.

### Valeur des instruments financiers

Le Tuteur et curateur public considère les émissions d'obligations et autres titres de créances, les fonds diversifiés, de revenu canadien et de dividende, et les actions et autres titres, comme des instruments financiers détenus pour la négociation. Les espèces et les quasi-espèces sont classées en tant qu'éléments détenus à des fins de transaction et déclarées à leur juste valeur. Les autres créances sont classées en tant que prêts et comptes débiteurs, qui sont évalués à leur coût après amortissement. Les comptes créditeurs et les charges à payer sont classés en tant qu'autres éléments de passif, qui sont évalués à leur coût après amortissement. La juste valeur de ces instruments a été déterminée conformément aux cours publiés sur le marché actif, le cas échéant. Au moment de déterminer la juste valeur, on n'a pas procédé à des ajustements des frais de transaction puisqu'ils ne sont pas considérés comme importants. L'état des revenus et dépenses reflète l'évolution de l'écart entre la juste valeur et le coût des placements au début et à la fin de chaque exercice.

Le Tuteur et curateur public considère les fonds à revenu fixe - qui sont des fonds placés dans des instruments du marché monétaire et dans des obligations dans le cadre d'une stratégie d'achat et de mise en sauvegarde - comme des instruments financiers détenus jusqu'à l'échéance. Dans les présents états financiers, ces instruments financiers sont présentés au coût rajusté, compte tenu de l'amortissement des primes ou des escomptes sur l'achat durant la période jusqu'à l'échéance.

Les achats et ventes de ces instruments financiers sont comptabilisés à la date de règlement.

---

# Le Tuteur et curateur public de l'Ontario

## Résumé des principales politiques comptables

Le 31 mars 2009

---

Le Tuteur et curateur public a adopté le chapitre 3861, « Instruments financiers – informations à fournir et présentation », du *Manuel* de l'Institut Canadien des Comptables Agréés. Conformément à la décision du Conseil des normes comptables d'exempter les organismes sans but lucratif de l'obligation de présenter l'information à l'égard des instruments financiers mentionnés dans le chapitre 3862, « Instruments financiers – informations à fournir », et le chapitre 3863, « Instruments financiers – présentation », le curateur public a décidé de ne pas appliquer ces normes à ses états financiers.

|                                            |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
|--------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Autres éléments d'actif</b>             | D'autres éléments d'actif de successions et de fiducies sont enregistrés à la valeur évaluée à la date de prise en charge des successions et fiducies.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| <b>Biens immobiliers</b>                   | Les biens immobiliers des successions et fiducies sont inscrits à leur valeur d'expertise au moment de la prise en charge des successions et fiducies.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| <b>Système de gestion de l'information</b> | Les coûts d'un projet spécial relatifs à l'élaboration et à la mise en œuvre d'un nouveau système d'information de la gestion des fiducies engagés entre 2002 et 2009 ont été inscrits à l'actif. Ces coûts seront amortis compte tenu de la meilleure estimation, par la direction, de la durée de vie utile du système. L'amortissement débutera au cours de l'exercice 2009-2010, première année de mise en service du système.                                                                                                                                                                                                                                                     |
| <b>Conversion de devises</b>               | <p>Les devises étrangères sont converties en dollars canadiens de la manière suivante :</p> <p>À la date de transaction, chaque actif, passif, recette ou dépense est converti en dollars canadiens au taux de change en vigueur à cette date.</p> <p>À la fin de l'année, les actifs et passifs monétaires en dollars américains sont convertis en dollars canadiens en appliquant le taux de change en vigueur à cette date. Les gains et pertes résultant de l'opération de change sont inclus dans l'État des recettes et des dépenses de la période en cours. Au 31 mars 2009, le Tuteur et curateur public détenait uniquement des dollars américains en devises étrangères.</p> |
| <b>Constatation des produits</b>           | Les recettes de successions et de fiducies provenant des rentes de retraite, avantages sociaux, placements, autres et plus-value/(dépréciation) réalisée des placements sont constatées lorsqu'elles sont reçues ou lorsqu'on s'attend à les recevoir. La plus-value/(dépréciation) nette non réalisée des placements représente les gains/(pertes) nets non réalisés provenant de la fluctuation de la valeur marchande des obligations et autres titres de créances, du Fonds diversifié, du Fonds canadien de revenu et de dividende, des actions et autres valeurs.                                                                                                                |

---

## Le Tuteur et curateur public de l'Ontario

### Résumé des principales politiques comptables

Le 31 mars 2009

---

Les recettes du Fonds d'administration provenant des placements et plus-value/(dépréciation) réalisée des placements sont constatées lorsqu'elles sont reçues ou lorsqu'on s'attend à les recevoir. Les recettes provenant de frais sont encaissées tous les mois. La plus-value/(dépréciation) nette non réalisée des placements représente les gains/(pertes) nets non réalisés provenant de la fluctuation de la valeur marchande du Fonds diversifié, du Fonds canadien de revenu et de dividende.

#### Utilisation des prévisions

La préparation des états financiers exige que la direction fasse des prévisions et des hypothèses qui concernent les montants déclarés d'actif et de passif à la date des états financiers et les montants déclarés des recettes et dépenses durant la période déclarée. Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions faites par la direction à mesure que des renseignements supplémentaires deviennent plus tard disponibles.

---

# **Le Tuteur et curateur public de l'Ontario**

## **Notes afférentes aux états financiers**

**Le 31 mars 2009**

---

### **1. Successions de personnes décédées et fonds dévolus à la Couronne**

Les successions des personnes décédées comprennent les successions administrées en vertu de la Loi sur l'administration des successions par la Couronne et la Loi sur les successions.

La Loi sur les biens en déshérence autorise le Tuteur et curateur public à prendre possession des biens vacants échus par droit à la Couronne, conformément aux dispositions de la Loi portant réforme du droit des successions. Les biens ainsi reçus par le Tuteur et curateur public, et qui ne sont pas réclamés après une période de dix ans, doivent être affectés au Trésor de la province. Les transferts de ces biens au Trésor de la province sont inclus dans le remboursement du capital des clients pour arriver au montant indiqué comme la contribution (remboursement) de capital net du client pour les successions de personnes décédées dans l'état de l'évolution des soldes des fonds – Successions et fiducies.

Au cours de l'exercice, la somme de 1 244 126 \$ (882 590 \$ en 2008) a été transférée au Trésor.

---

### **2. Transferts au Trésor**

Conformément au paragraphe 9(5) de la Loi sur le Tuteur et curateur public, le lieutenant-gouverneur en conseil peut, de temps à autre, ordonner le versement du solde créditeur du Fonds d'administration au Trésor de la province.

Aucun transfert au Trésor de la province n'a eu lieu durant l'exercice.

---

### **3. Opérations entre personnes apparentées**

Le Tuteur et curateur public considère que le gouvernement de la province d'Ontario, ses organismes et ses sociétés de la Couronne sont des parties apparentées. Dans l'exercice normal des affaires, les opérations suivantes ont été conclues avec ces parties apparentées sans frais pour le Tuteur et curateur public et, par conséquent, ne sont pas indiquées dans les états financiers :

- Le Tuteur et curateur public verse des prestations de retraite à ses employés grâce à la participation à la Caisse de retraite des fonctionnaires et au Régime de retraite du Syndicat des employés de la fonction publique de l'Ontario. Le ministère des Services gouvernementaux (« MSG ») finance la cotisation de l'employeur au régime de retraite.
- Le coût des avantages sociaux à la retraite n'ouvrant pas droit à pension est payé par le MSG.
- Le Tuteur et curateur public occupe des locaux loués par le ministère du Procureur général.
- Le MSG offre les services de traitement de la paye et des paiements au Tuteur et curateur public.

Le ministère du Procureur général offre un financement partiel pour les opérations du Tuteur et curateur public, ce qui est indiqué dans les états financiers. Au cours de l'exercice, le ministère du Procureur général a ainsi versé 13 545 528 \$ (17 539 643 \$ en 2008).

---

# Le Tuteur et curateur public de l'Ontario

## Notes afférentes aux états financiers

Le 31 mars 2009

---

### 4. Changement quant aux informations comptables à fournir

Le chapitre 1535, *Informations à fournir concernant le capital*, du *Manuel* de l'ICCA fixe des normes d'information sur le capital d'une entité et la façon dont il est géré afin de permettre aux personnes qui consultent les états financiers d'évaluer les objectifs, politiques et procédures de gestion du capital de cette entité. Ces nouvelles informations figurent à la note 7.

---

### 5. Futures modifications comptables

Présentation des états financiers des organismes sans but lucratif

Les récentes modifications apportées au chapitre 4400, « Présentation des états financiers des organismes sans but lucratif », visent les exigences relatives à différents éléments de présentation des états financiers. Ces modifications comprennent les suivantes :

- a) Comptabilisation de certains produits à titre de montants bruts dans l'état des résultats.
- b) Si un organisme sans but lucratif classe ses charges par fonction et impute une partie de ses frais généraux à d'autres fonctions, indication de la méthode comptable adoptée pour les charges en question et du mode de ventilation des frais généraux entre les fonctions.

Les nouvelles normes pour les états financiers entrent en vigueur à l'exercice financier commençant le 1<sup>er</sup> janvier 2009 ou après. Le Tuteur et curateur public évalue actuellement l'incidence des modifications sur ses états financiers.

---

### 6. Hypothèques et valeurs mobilières en fiducie

Le Tuteur et curateur public, en sa capacité de comptable de la Cour supérieure de justice, agit également comme dépositaire d'hypothèques d'un montant de 833 104 \$ (728 104 \$ en 2008) et de diverses valeurs mobilières et autres documents d'une valeur nominale de 3 763 143 \$ (3 844 506 \$ en 2008). Ces montants ne sont pas exprimés dans les états financiers, car le Tuteur et curateur public n'agit pas comme fiduciaire de ces fonds mais simplement comme dépositaire au nom du client. Le Tuteur et curateur public, en sa capacité de dépositaire, détient aussi des lettres de crédit, des cautions de privilège, des cautions de tutelle et des garanties d'exécution pour les parties en litige.

---

### 7. Gestion du capital

Le fonds de roulement du Tuteur et curateur public correspond au Fonds d'administration qui se compose de différents fonds affectés à des buts spécifiques et d'un fonds non affecté (page 6).

Dans le cadre de sa gestion du Fonds d'administration, le Tuteur et curateur public a pour objectif de conserver sa capacité à poursuivre ses activités et à apporter les ressources appropriées pour protéger les intérêts des clients. Il s'attend à ce que ses ressources actuelles en capital (les fonds) ainsi que les futurs flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation soient suffisants pour renforcer sa capacité à exercer ses activités de façon continue.

Le Tuteur et curateur public a investi une partie de son Fonds d'administration dans le Fonds diversifié et le Fonds canadien de revenu et de dividende. Les revenus des placements servent, en partie, à réapprovisionner les différents fonds affectés à des buts spécifiques pour assumer les frais engagés.

---

---

# **Le Tuteur et curateur public de l'Ontario**

## **Notes afférentes aux états financiers**

**Le 31 mars 2009**

---

### **8. Instruments financiers**

#### **Risques**

Le Tuteur et curateur public ainsi que ses clients s'exposent à divers risques financiers : le risque de marché, le risque de crédit et le risque d'illiquidité.

Le Tuteur et curateur public gère ces risques comme suit :

#### **a) Risque de marché**

Le risque de marché est le risque que les revenus des placements ou la valeur des instruments financiers varient en fonction des fluctuations des prix de marché (comme les taux de change, les taux d'intérêt et le cours des actions).

##### **i) Risque de prix**

Le risque de prix est le risque que les fluctuations des prix de marché nuisent à la valeur des instruments financiers.

Le Tuteur et curateur public a limité ce risque en recourant aux services de conseillers en placement chevronnés et en structurant ses politiques et objectifs de placement, notamment grâce à l'établissement de limites pour la possession de titres individuels, de limites pour les placements dans des obligations non gouvernementales, et de fourchettes liées aux éléments d'actif, et ce, afin de réduire au minimum le risque pour le capital des clients. Par ailleurs, les placements dans les instruments financiers qui sont exposés aux fluctuations des prix de marché ont uniquement lieu si le client peut investir à moyen ou à long terme.

##### **ii) Risque de taux d'intérêt**

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur des futurs flux de trésorerie d'un instrument financier varie en fonction de la fluctuation des taux d'intérêt du marché.

Grâce à l'adoption d'une politique de détention jusqu'à l'échéance pour son fonds établi selon une stratégie d'achat et de mise en sauvegarde, le Tuteur et curateur public a considérablement réduit ce risque, en particulier l'effet des fluctuations temporaires à court terme des taux d'intérêt en vigueur sur le marché.

##### **iii) Risque de change**

Le risque de change est le risque que la juste valeur des placements et les revenus sur ces placements varient en fonction de la fluctuation des taux de change. Le Tuteur et curateur public ainsi que ses clients qui ont investi dans le Fonds diversifié sont exposés à ces risques.

Dans le cadre d'un examen annuel des politiques de placement, la direction prend en considération la couverture du risque de change. Le Tuteur et curateur public n'a pas conclu d'opérations telles que des contrats de change à terme pour atténuer ce risque.

#### **b) Risque de crédit**

Le risque de crédit est le risque que l'émetteur d'un instrument financier manque à l'une de ses obligations.

Le Tuteur et curateur public a atténué ce risque en recourant aux services de conseillers en placement chevronnés et en structurant ses politiques et objectifs de placement, et ce, afin de réduire au minimum le risque pour le capital des clients. Les placements dans des instruments à taux fixe de qualité inférieure (généralement cotés BBB) sont limités. En outre, les conseillers en placement sont tenus de signaler immédiatement les détériorations des cotes des instruments financiers.

#### **c) Risque d'illiquidité**

Le risque d'illiquidité est le risque qu'il soit difficile de dégager les fonds nécessaires pour poursuivre ses activités et faire face à ses engagements.

Le Tuteur et curateur public a atténué ce risque en plaçant une importante partie de son actif dans des instruments du marché monétaire à la fois liquides et à court terme.

---

**Le Tuteur et curateur public  
de l'Ontario**  
**Notes afférentes aux états financiers**

**Le 31 mars 2009**

---

**9. Éventualités**

Le Tuteur et curateur public prend part à diverses poursuites judiciaires dans le cadre de ses activités courantes, et on ne peut prévoir à l'heure actuelle l'issue de ces poursuites ni la façon dont elles seront réglées. Les règlements extrajudiciaires, s'il en est, sont comptabilisés au cours de la période où ils surviennent.

En juin 2007, le Tuteur et curateur public a eu connaissance de certaines irrégularités dans le compte de certains clients d'un ancien employé. Une estimation du montant des pertes subies par les clients a été établie au cours de l'exercice précédent. Une grande partie du remboursement a eu lieu pendant l'exercice en cours.

---

# Le Tuteur et curateur public de l'Ontario

## Annexe A - Fonds à revenu fixe

(en milliers de dollars)

| Le 31 mars                              | 2009                | 2008              |
|-----------------------------------------|---------------------|-------------------|
| <b>PLACEMENTS</b>                       |                     |                   |
| Encaisse                                | 109 \$              | 3,522 \$          |
| Intérêt couru                           | 12,335              | 13,117            |
| Placements à court terme                | 379,835             | 389,367           |
|                                         | <b>392,279</b>      | <b>406,006</b>    |
| <b>Placements à moyen terme</b>         |                     |                   |
| Obligations de sociétés (i)             | 89,391              | 84,673            |
| Obl. du gouvernement fédéral (ii)       | 31,053              | 8,110             |
| Obl. de gouvernements provinciaux (iii) | 111,151             | 101,046           |
| Obl. d'établissements financiers (iv)   | 404,023             | 382,180           |
|                                         | <b>635,618</b>      | <b>576,009</b>    |
|                                         | <b>1,027,897 \$</b> | <b>982,015 \$</b> |
| <b>Répartis comme suit :</b>            |                     |                   |
| Successions et fiducies                 | 1,017,644 \$        | 966,377 \$        |
| Administration                          | 10,253              | 15,638            |
|                                         | <b>1,027,897 \$</b> | <b>982,015 \$</b> |
| <b>RECETTES</b>                         |                     |                   |
| <b>Répartis comme suit :</b>            |                     |                   |
| Successions et fiducies                 | 40,002 \$           | 40,322 \$         |
| Administration                          | 1,499               | (128)             |
|                                         | <b>41,501 \$</b>    | <b>40,194 \$</b>  |

Au 31 mars 2009, les placements à court terme portaient des taux d'intérêt annuels variant de 1,53 % à 6,50 % (de 3,50 % à 10,85 % en 2008) et étaient assortis d'échéances allant de 1 à 303 jours (de 1 à 264 jours en 2008)

### Les placements à moyen terme au 31 mars 2009

|                                 | Taux d'intérêt | Valeur comptable  | Valeur juste      |
|---------------------------------|----------------|-------------------|-------------------|
| (i) Obligations de sociétés     |                |                   |                   |
| 1 - 3 ans                       | 6.25 - 7.15%   | 60,251 \$         | 62,271 \$         |
| 3 ans et plus                   | 5.10 - 6.25%   | 29,140            | 28,444            |
|                                 |                | <b>89,391</b>     | <b>90,715</b>     |
| (ii) Gouvernement fédéral       |                |                   |                   |
| 3 ans et plus                   | 2.70 - 3.60%   | 31,053            | 32,426            |
|                                 |                | <b>31,053</b>     | <b>32,426</b>     |
| (iii) Gouvernements provinciaux |                |                   |                   |
| 1 - 3 ans                       | 4.00 - 6.10%   | 25,760            | 26,436            |
| 3 ans et plus                   | 4.25 - 5.85%   | 85,391            | 88,645            |
|                                 |                | <b>111,151</b>    | <b>115,081</b>    |
| (iv) Établissements financiers  |                |                   |                   |
| 1 - 3 ans                       | 3.65 - 6.87%   | 155,213           | 156,289           |
| 3 ans et plus                   | 3.70 - 6.70%   | 248,810           | 246,570           |
|                                 |                | <b>404,023</b>    | <b>402,859</b>    |
|                                 |                | <b>635,618 \$</b> | <b>641,081 \$</b> |

### Fonds de revenu fixe

Les fonds sont placés dans des effets à revenu fixe de haute qualité, régis par les lignes directrices de la Loi sur les fiduciaires en matière de placements et par les directives et limites fixées par le Bureau du Tuteur et curateur public, l'accent étant mis sur la conservation du capital et la maximisation du rendement. Ceci inclut les fonds fiduciaires en devises américaines où le comptable de la Cour supérieure de justice reçoit l'ordre de la Cour de conserver ces fonds en devises américaines.

Les intérêts créditeurs sont distribués aux participants selon un taux d'intérêt prescrit, approuvé par le comité consultatif sur les placements du Tuteur et curateur public. Du 1<sup>er</sup> avril 2008 et le 31 mars 2009, le taux prescrit pour les fonds canadiens a varié de 4,00 % à 4,25 % (en 2008, il a varié de 4,00 % à 4,25 %), et pour les fonds en devises américaines, il a varié de 2,00 % à 3,00 % (il était de 4,75 % en 2008).

# Le Tuteur et curateur public de l'Ontario

## Annexe B - Fonds diversifié

(en milliers de dollars)

| Le 31 mars                                                              | 2009       | 2008       |
|-------------------------------------------------------------------------|------------|------------|
| <b>PLACEMENTS</b>                                                       |            |            |
| Encaisse                                                                | 198 \$     | 199 \$     |
| Autres éléments de passif nets                                          | 564        | (148)      |
| Billets à court terme                                                   | 1,318      | 2,296      |
|                                                                         | 2,080      | 2,347      |
| Obligations                                                             | 41,119     | 46,226     |
| Actions canadiennes                                                     | 32,574     | 39,944     |
| Actions étrangères                                                      | 20,800     | 22,223     |
|                                                                         | 96,573 \$  | 110,740 \$ |
| <b>Répartis comme suit:</b>                                             |            |            |
| Successions et fiducies                                                 | 48,804 \$  | 55,423 \$  |
| Fonds d'administration                                                  | 47,769     | 55,317     |
|                                                                         | 96,573 \$  | 110,740 \$ |
| <b>RECETTES</b>                                                         |            |            |
| Successions et fiducies                                                 |            |            |
| Revenu de placement                                                     | 1,987 \$   | 1,980 \$   |
| Dépreciation non réalisée                                               | (11,586)   | (1,724)    |
| Appréciation/(dépréciation) nette non réalisée des opérations de change | 1,773      | (761)      |
| Dépréciation nette non réalisée                                         | (9,813)    | (2,485)    |
| Appréciation réalisée des placements                                    | -          | 2,076      |
| Dépréciation nette réalisée des opérations de change                    | -          | (347)      |
| Appréciation nette réalisée des placements                              | -          | 1,729      |
|                                                                         | (7,826) \$ | 1,224 \$   |
| Administration                                                          |            |            |
| Revenus de placement                                                    | 1,508 \$   | 1,443 \$   |
| Dépreciation non réalisée                                               | (11,224)   | (1,608)    |
| Appréciation/(dépréciation) nette non réalisée des opérations de change | 1,736      | (759)      |
| Dépréciation nette non réalisée                                         | (9,488)    | (2,367)    |
|                                                                         | (7,980) \$ | (924) \$   |

Au 31 mars 2009, les billets à court terme et obligations portaient intérêt à des taux annuels variant de 0,745 % à 12,20 % (de 3,60 % à 12,20 % en 2008), et étaient assortis d'échéances allant de 34 jours à 99 ans (de 3 jours à 41 ans en 2008)

### Fonds diversifié

Le Tuteur et curateur public a un fonds diversifié qui comprend des actions et des valeurs à revenu fixe de haute qualité. Ce fonds a été créé pour fournir une solution de rechange aux clients dont l'unique objectif de placement exige une stratégie de placement plus large à plus long terme. Le fonds est régi par les lignes directrices de la *Loi sur les fiduciaires en matière de placements* et par les directives et limites fixées par le Tuteur et curateur public, l'accent étant mis sur la conservation du capital et la maximisation du rendement. Le Fonds d'administration participe également au fonds diversifié.

Les rendements de placement sur ce fonds sont dévolus directement aux participants et les placements sont présentés à la valeur just

# Le Tuteur et curateur public de l'Ontario

## Annexe C - Fonds canadien de revenu et de dividende

(en milliers de dollars)

| Le 31 mars                   | 2009              | 2008      |
|------------------------------|-------------------|-----------|
| <b>PLACEMENTS</b>            |                   |           |
| Encaisse                     | 105 \$            | 23 \$     |
| Autres éléments d'actif nets | 664               | 1,561     |
| Billets à court terme        | 994               | 679       |
|                              | <b>1,763</b>      | 2,263     |
| Obligations                  | 30,695            | 27,033    |
| Actions canadiennes          | 23,802            | 23,926    |
|                              | <b>56,260 \$</b>  | 53,222 \$ |
| <b>Répartis comme suit :</b> |                   |           |
| Successions et fiducies      | 42,132 \$         | 37,447 \$ |
| Fonds d'administration       | 14,128            | 15,775    |
|                              | <b>56,260 \$</b>  | 53,222 \$ |
| <b>RECETTES</b>              |                   |           |
| Successions et fiducies      |                   |           |
| Revenu de placement          | 1,934 \$          | 1,243 \$  |
| Dépréciation non réalisée    | (6,697)           | (1,765)   |
|                              | <b>(4,763) \$</b> | (522) \$  |
| Administration               |                   |           |
| Revenu de placement          | 497 \$            | 499 \$    |
| Dépréciation non réalisée    | (2,354)           | (759)     |
|                              | <b>(1,857) \$</b> | (260) \$  |

Au 31 mars 2009, les billets à court terme et obligations à court terme portaient intérêt à des taux annuels variant de 0,56 % à 11,00 % (de 3,60 % à 11,00 % en 2008), et étaient assortis d'échéances allant de 76 jours à 27 ans (de 14 jours à 29 ans en 2008).

### Fonds canadien de revenus et dividende

Le Tuteur et curateur public détient un fonds canadien de revenus et dividende qui consiste en un portefeuille équilibré d'actions canadiennes productives de haute qualité. Ce fonds comprend des actions ordinaires et privilégiées offrant des dividendes, et des titres à revenu fixe conçus de façon à générer un revenu constant et une appréciation du capital à long terme. Le fonds est régi par les lignes directrices de la *Loi sur les fiduciaires* en matière de placements et par les directives et limites fixées par le Tuteur et curateur public. Le Fonds d'administration participe également au fonds canadien de revenu et de dividendes.

Les revenus gagnés sur le montant investi dans ce fonds peuvent être versés dans le compte en fiducie du client chaque mois ou être réinvestis dans ce fonds.

## Le Tuteur et curateur public de l'Ontario

### Annexe D - Honoraires du Tuteur et curateur public

(en milliers de dollars)

| Pour l'exercice clos le 31 mars                                    | 2009      | 2008      |
|--------------------------------------------------------------------|-----------|-----------|
| Fiducies de clients                                                | 14,610 \$ | 13,383 \$ |
| Mineurs                                                            | 2,775     | 2,817     |
| Successions de la Couronne                                         | 2,927     | 2,877     |
| Justiciables                                                       | 1,411     | 1,266     |
| Services juridiques d'un tuteur à l'instance nommé par le tribunal | 146       | 77        |
| Fiducies relatives aux cimetières                                  | 170       | 176       |
| Fiducies de bienfaisance                                           | 120       | 166       |
| Actifs de sociétés/fiducies de sociétés confisqués                 | 235       | 53        |
| Honoraires du Tuteur et curateur public - Successions et fiducies  | 22,394    | 20,815    |
| Moins : Coûts non récupérés de services payants                    | (1,170)   | (1,187)   |
| Droits perçus (nets) - Fonds d'administration                      | 21,224 \$ | 19,628 \$ |

### Annexe E - Recettes des placements des successions et fiducies

(en milliers de dollars)

| Pour l'exercice clos le 31 mars                        | 2009      | 2008      |
|--------------------------------------------------------|-----------|-----------|
| Fonds à revenu fixe (Annexe A)                         | 40,002 \$ | 40,322 \$ |
| Fonds diversifié (Annexe B)                            | 1,987     | 1,980     |
| Fonds canadien de revenu et de dividende (Annexe C)    | 1,934     | 1,243     |
| Recettes de autres placements détenus pour les clients | 912       | 4,637     |
|                                                        | 44,835 \$ | 48,182 \$ |